

LIÈGE-BASTOGNE-LIÈGE JUNIORS 2026

5ème édition
Samedi 9 mai 2026
Bastogne - Aywaille
Départ : 12h15
Arrivée : 15h45



Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois



Rent A Car

enterprise
rent-a-car

Louer une voiture ?

Découvrez notre service personnel et faites votre choix dans notre offre étendue en voitures et utilitaires récents à prix serrés.

- ✓ 40 bureaux de location
- ✓ Toujours des véhicules neufs
- ✓ Service personnalisé
- ✓ Assistance routière 24 / 24 - 7 / 7
- ✓ Réservez facilement online

Appelez-nous
0800 999 99
info@rentacar.be

Découvrez nos conditions et nos 40 agences partout en Belgique sur www.rentacar.be

5ème Liège-Bastogne-Liège Juniors

Samedi 9 mai 2026

Organisation du Royal Cyclist's Pesant Club Liégeois

Président - Relations publiques : LAMBERT Fernand, rue du Vicinal 37, 4670 Blegny
+ 32 (0) 495 49 17 76

Coordinateur général : LAMBERT Alain + 32 (0) 474 95 14 27

Directeur de course : WAUCOMONT Roger + 32 (0) 473 62 06

Coordinateur sécurité : BONNY Serge + 32 (0) 472 75 35 53

Sécurité - Responsable itinéraire : BONNY Serge

Accueil Commissaires-Equipes : ROPET Jean-Pierre + 32 (0) 476 26 35 77 - BURGUET Pierre

Accueil presse - Échelon course - Invités : FRÉRARD Désiré + 32 (0) 478 27 36 73 et BOUVRY Nathalie

Service médical

Service secours : DEUX AMBULANCES ARRIVÉE POSTE SECOURS : INS-MOREAU

Trésorerie : CLÉMENT José + 32 (0) 477 41 69 91

Site de départ : NICOLAY Jean + 32 (0) 498 82 67 67

Site d'arrivée : DEBY Christian + 32 (0) 496 15 51 15

Speaker départ : HAVELANGE Freddy

Speaker arrivée : GREGOIRE Joel

Commissaires

Président U.C.I : BOIS Damien

Juge à l'arrivée : BLAIMONT Benoit

Commissaire 2 : BURGUET Patrick

Commissaire 3 : TONGLET Bernard

Commissaire 4 : WILLEMS Cédric

Opération transpondeur : VAN STEEN Freddy

Administration : VAN HOUTE Sabine

Commissaire moto 1 : GERARD François

Pilote moto : ANSENS Jo

Commissaire balai : VETTENBURG Achiel

Délégué technique : WILLEMS Cédric

Photo finish

Liège : DEVROE Steven

Radio Tour

Fréquence : 164.63125 MhZ Canal 1

Reportage

Télécom team jury : VERHASSELT Gino

Commissaire radio team : HAVELANGE Freddy

Info moto : BETTONVILLE Jean-Marc



Opérations de départ

Permanence de départ : Samedi 9 mai 2026, Centre Sportif, rue Gustave Delperdange 6600 BASTOGNE, 1er étage

Remise des dossards et documents de course : À la permanence, de 8h45 à 9h45

Réunion OBLIGATOIRE des directeurs sportifs : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h00

Tirage au sort des voitures : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h20

Réunion des signaleurs motos et Police : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, 1er étage, à 10h30

Vestiaires - Douches : Centre Sportif, rez-de-chaussée, 6600 BASTOGNE, à partir de 8h45

Parking des équipes : Rue G. Delperdange, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

Parking officiels : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, suivre les instructions des signaleurs

Signatures feuilles de départ : Centre Sportif, 6600 BASTOGNE, de 10h45 à 11h50

Distance de l'épreuve : 139,3 km

Heure de départ : 12h15

Opérations d'arrivée

Permanence d'arrivée : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 AYWAILLE

Vestiaires - Douches : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Locaux contrôles dopage : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Local commissaires UCI et classements : Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Paiement des prix : À l'arrivée, Centre récréatif rue Marsale 10 à 4920 Aywaille

Remboursement des dossards - Remise des transpondeurs : Centre récréatif

Local presse : Centre récréatif

Parking véhicules officiels - police signaleurs motos : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

Parking véhicules équipes (bandeaux jaunes) et signaleurs motos : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

Parking ouverture course, sécurité, président UCI, commissaires, direction course, Police : Parking à droite avant l'arrivée Côte de la Redoute

Parking des véhicules techniques des équipes (bandeau bleu) : parking idem ci-dessus avant 15h00

Côtes

GPM 1 : Côte St Roch (km 43,5)

GPM 2 : Côte de Wanne (km 84,3)

GPM 3 : Côte de Basse-Bodeux (km 98,1)

GPM 4 : Côte de la Vecquée (km 116,4)

GPM 5 : Côte de La Redoute (km 138,5)

Top 5 de l'édition 2025

1ère place : Harry HUDSON (GB) en 3:21:48

2ème place : Leander DE GENDT (B) +00

3ème place : Max HINDS (D) +02

4ème place : Matthew PEACE (GB) +07

5ème place : Clément LEFEVRE (F) +10

Hôpitaux

CLINIQUE SAINTE-THÉRÈSE : Chaussée de Houffalize, 6600 BASTOGNE +32 (0) 6 124 01 11

CLINIQUE REINE ASTRID : rue Devant les Religieuses, 4960 MALMEDY +32 (0) 80 79 31 11

CHU D'OURTHE-AMBLÈVE : rue Grand-Fossés 31-33, 4130 ESNEUX +32 (0) 4 380 27 91

CHR DE LA CITADELLE : Boulevard du XXème de Ligne 1, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 321 61 11

CHU B35 : Domaine Universitaire du Sart-Tilman, 4000 LIEGE +32 (0) 4 366 71 11

CHU MONTLÉGIA : Boulevard Patience et Beaujonc 2, 4000 LIÈGE +32 (0) 4 355 50 00

Règlement

Article 1 - ORGANISATION

LIEGE BASTOGNE LIEGE Juniors UCI est organisée par le Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois Asbl (RCPCL), rue du Vicinal 37 – 4670 – BLEGNY – Belgique, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de la RLVB.

Elle se dispute le samedi 9 mai 2026 sur une distance de 139,3 km

Le départ a lieu à 12h15 à BASTOGNE Rue Gustave Delperdange, Centre sportif, l'arrivée est fixée à REMOUCHAMPS (AYWAILLE) mi-côte de la Redoute aux alentours de 15h45.

Article 2 - TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs Juniors U19, elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en classe MJ 1.1.

Article 3 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.2.005 du règlement de l'UCI, l'épreuve est ouverte, sur invitation, aux équipes belges et étrangères nationales, régionales, provinciales et de clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement de l'UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

Maximum 150 coureurs sont autorisés à prendre le départ.

L'itinéraire horaire, se trouve dans la brochure officielle.

Cet itinéraire détaillé sera tenu à disposition des coureurs et suiveurs accrédités à la permanence de départ.

La participation à LIEGE BASTOGNE LIEGE Juniors implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout cas non prévu sera tranché par les Commissaires de course suivant le règlement de l'UCI pour le côté sportif ou par la direction de l'épreuve pour le côté organisation.

Article 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 9 mai 2026, au Centre sportif de Bastogne, Rue G. Delperdange, 6600 Bastogne, au 1er étage de 08h45 à 09h45.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 08h45 à 09h45.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 10h00 et aura lieu à la permanence. La présence des Directeurs sportifs est OBLIGATOIRE.

Les Directeurs sportifs peuvent suivre la course (munis d'un laissez-passer délivré par la Direction de course) dans la file prévue et à la place déterminée par le tirage au sort effectué par le Collège des Commissaires.

Réunion Sécurité Police - Signaleurs mobiles à 10h30 à la permanence.

La permanence d'arrivée se tient le samedi 9 mai 2026, Cengtre récréatif rue Marsale 10 à 4920 AYWAILLE (itinéraire fléché depuis la ligne d'arrivée) de 15h30 à 18h00.

Tous les suiveurs doivent être en possession d'une carte officielle remise par l'organisateur.

Article 5 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164.63125 MhZ Canal 1

Article 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois véhicules du RC Pesant CL Asbl.

Article 7 – FLECHAGE – SIGNATURE – DOSSARDS – PHOTO FINISH

L'itinéraire de l'épreuve est entièrement fléché au moyen de flèches directionnelles noires sur fonds jaune.

Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité de l'organisation, les coureurs étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Zones rouges : En vue de garantir au maximum la sécurité des coureurs et des autres acteurs de la course, des ZONES ROUGES sont prévues. Le début et la fin de ces zones sont signalés par un panneau rouge avec lettres noires, la fin par des lettres noires barrées.

Il est INTERDIT à TOUS les véhicules (motos comprises) de dépasser les coureurs dans ces zones.

Itinéraires bis (Way-Out / Way-In) : À certains endroits du parcours des Itinéraires Bis (lettres noires sur fonds rouges) permettent aux suiveurs de rejoindre l'avant de la course.

Signature : Chaque coureur est OBLIGÉ de signer la feuille de départ et de se présenter avec son équipe complète entre 10h45 et 11h50 au podium de départ. Une liste de passage est remise aux Directeurs sportifs à la permanence de départ.

Dossards : Les coureurs ont l'obligation de fixer deux dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation. Une caution de dix (10) euros sera réclamée par coureur pour les deux dossards et la plaque de cadre. Cette caution sera restituée à l'arrivée, lors de la remise des deux dossards et de la plaque de cadre en bon état et **NON MODIFIÉS ou DÉTERIORÉS**.

Photo finish : Les classements et temps sont réalisés par le système Photo-Finish de la RLVB

Article 8 – ZONE DE RAVITAILLEMENT – ZONE DE COLLECTES

En dehors du ravitaillement autorisé au départ des véhicules des Directeurs sportifs (à partir du 30ème et jusqu'à 20 km de l'arrivée) des Zones de Ravitaillement et de Collectes sont prévues :

- Mabompré Km 37
- Vielsalm Km 77
- Basse-Bodeux Km 98,1
- Hautregard Km 133,3 (uniquement zone de collectes)

Le ravitaillement se fait à pied, à droite de la route, par le personnel d'accompagnement des équipes.

Article 9 – SOINS MÉDICAUX

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par le médecin de l'épreuve. Deux ambulances suivent l'entièreté du parcours.

Article 10 – DELAIS EN COURSE – DELAIS D'ARRIVÉE

Lors de l'épreuve, les coureurs attardés de plus de 5 minutes sur le groupe principal seront mis hors course. Ils devront retirer leurs dossards et plaque de cadre. Un bus et une camionnette suivront l'épreuve afin de recueillir les éventuels abandonnés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Art.2.3.039 du règlement UCI).

Article 11 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Classement individuel
- Classement des Monts

Dans chacun des cinq monts, il est attribué respectivement 4, 2 et 1 point(s) aux 3 premiers coureurs classés au sommet du mont. **Le coureur doit terminer l'épreuve** pour pouvoir prétendre à son prix. En cas d'ex-aequo au classement des monts, c'est le meilleur classement à l'arrivée de l'épreuve qui départage les coureurs ex-aequo. Le vainqueur reçoit un trophée.

Chaque mont est annoncé par un panneau « sommet à 1000 mètres ». Au sommet une ligne blanche est tracée au sol et un drapeau blanc est agité par un responsable.

Article 12 – PRIX

Classement individuel – Le total général des prix attribués à l'occasion de l'épreuve est de : 1.215€ - 20 prix – paiement à l'issue de l'épreuve.

1er – 200€, 2ème – 150€, 3ème – 125€, 4ème – 100€, 5ème – 90€, 6ème – 80€, 7ème – 70€, 8ème 60€, 9ème – 50€, 10ème – 40€, 11ème au 15ème – 30€, 16ème au 20ème – 20€.

Classement des monts – Un trophée.

Article 13 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. Les opérations de contrôle médical s'effectueront sous l'autorité de l'UCI, de la RLVB et des officiels désignés.

La législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française de Belgique s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce Gouvernement.

Le contrôle antidopage a lieu au Centre Récréatif rue Marsale 10 à 4920 AYWAILLE (l'endroit est identifié et l'itinéraire pour s'y rendre est fléché). Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des N° de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 14 – PROTOCOLE

Conformément à l'article 2.3.046 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le lauréat du Grand prix des Monts

Ils se présenteront dans un délai maximum de DIX (10) minutes après leur arrivée.

Article 15 – PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Article 16 – DECISIONS – FORFAIT – COMPORTEMENT

Décisions : Toutes décisions du Collège des Commissaires sera communiquée à la Direction de l'Organisation qui se charge de sa diffusion, il en est de même pour les classements.

Forfait : En cas de forfait d'une équipe enregistrée à l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édicté par l'UCI.

Comportement : Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs, le staff ou les coureurs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème édicté par l'UCI.

Article 17 – OFFICIELS DE LA COURSE

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon fonctionnement de l'épreuve sont :

- Le Président de l'organisation : Fernand LAMBERT (+ 32 495 49 17 76)
- Le Directeur de course : Roger WAUCOMONT (+ 32 473 62 06 13)
- Le Coordinateur de sécurité : Serge BONNY (+32 472 75 35 53)
- Le Régulateur moto

En collaboration avec la Direction de l'organisation, le Président et le Collège des Commissaires.

Itinéraire

PROVINCE DU LUXEMBOURG

BASTOGNE

Bastogne :

Foy :

Noville :

Vaux :

Compogne :

Bertogne :

Longchamps :

Savy :

Foy :

Noville :

Vaux :

HOUFFALIZE

Mabompré :

Houffalize :

CÔTE ST ROCH - GPM 1

Vissoile :

Tavigny :

Cetturu :

GOUVY

Steinbach :

Limerlé :

Halconreux :

Courtil :

Bovigny :

Honvelez :

VIELSALM

Salmchâteau :

Vielsalm :

DEPART FICTIF (Hall Omnisport communal) (4,2km)

rond-pointrueGustaveDelperdange, à droite rue Pierre Thomas

rond-point de la Doyenne, à droite N30 rue Pierre Thomas

DÉPART RÉEL N30 (plaque directionnel bleu à droite)

carrefour tout droit, N30

Carrefour N30/N877, tout droit dir. Houffalize N30

N30 à gauche dir. Vaux

tenirla droite route principale

passage sous autoroute E25

carrefour à gauche dir. Libramont N826

N826 route de Compogne

ilots centraux successifs, drapeau jaune

rond-point N826/N834 à gauche dir. Bastogne N834

N834

Tout droit, passage sous pont Autoroute

carrefour N834/N854 à gauche dir. Houffalize N854

Tout droit voie centrale dir. Liège, N30 chaussée d'Houffalize

carrefour tout droit, N30

ZONE DE COLLECTE + ZONE DE RAVITAILLEMENT 1

Carrefour N30/N877, tout droit dir. Houffalize N30

N30 à gauche dir. Vaux

tenir la droite dir. Compogne

à droite dir. Houffalize N826 Mabompré

N826 rue de Libramont

N826 rue de Libramont

carrefour N826/N30 à droite dir. Clervaux place Albert

à droite rue St Roch

PIED DE CÔTE

SOMMET DE CÔTE

à gauche N30

virage serré à droite dir. Tavigny, drapeau jaune

Vissoile

à gauche dir. Gouvy N838

N838

N838 rue du Liherin

à droite dir. Gouvy N838 rue de la Grotte, Drapeau jaune

à gauche dir. Gouvy N838

Tout droit N838

à gauche dir. Bovigny rue de la croix du Cheneux

traverser la N827 dir. Bovigny

N892 rond point tout droit dir. Bovigny

N892 route d'Halconreux

au carrefour N892/N878b à droite dir. Vielsalm N878b

tenir la droite N878b

à gauche rue Gros Bailleux

carrefour à gauche dir. Vielsalm N68

N68 route de Cierreux

N68 rue de Cierreux

carrefour N68/N89 à droite dir. Vielsalm N68 rue des Comptes de Salm

N68 terre-plein central, Drapeau jaune

ZONE DE COLLECTE + ZONE DE RAVITAILLEMENT 2

tenir à droite N675 rue de l'Hôtel de Ville

N675/N823 à gauche N823 rue Général Jacques

carrefour N823/N68 à droite dir. Trois-Ponts N68

KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
-----------	-------------	---------	---------	---------

0	139,3	12 h 15	12 h 15	12 h 15
---	-------	---------	---------	---------

0	139,3	12 h 25	12 h 25	12 h 25
2,3	137	12 h 28	12 h 28	12 h 29
4,6	134,7	12 h 32	12 h 32	12 h 32
6,3	133	12 h 35	12 h 34	12 h 35
7,4	131,9	12 h 36	12 h 36	12 h 37
10,1	129,2	12 h 40	12 h 40	12 h 41
15,4	123,9	12 h 48	12 h 48	12 h 49
23,9	115,4	13 h 00	13 h 01	13 h 03
25,5	113,8	13 h 02	13 h 03	13 h 05
29	110,3	13 h 07	13 h 09	13 h 11
30,8	108,5	13 h 10	13 h 11	13 h 14
32,6	106,7	13 h 12	13 h 14	13 h 16
33,8	105,5	13 h 14	13 h 16	13 h 18
36,4	102,9	13 h 18	13 h 20	13 h 22
43,4	95,9	13 h 28	13 h 30	13 h 34
43,5	95,8	13 h 28	13 h 30	13 h 34
43,5	95,8	13 h 28	13 h 30	13 h 34
44,5	94,8	13 h 29	13 h 32	13 h 35
44,8	94,5	13 h 30	13 h 32	13 h 36
45,8	93,5	13 h 31	13 h 34	13 h 37
47,7	91,6	13 h 34	13 h 37	13 h 40
49,9	89,4	13 h 37	13 h 40	13 h 44
57,9	81,4	13 h 48	13 h 52	13 h 56
59,8	79,5	13 h 51	13 h 55	13 h 59
64,3	75	13 h 57	14 h 01	14 h 07
65,9	73,4	14 h 00	14 h 04	14 h 09
67,7	71,6	14 h 02	14 h 07	14 h 12
68,8	70,5	14 h 04	14 h 08	14 h 14
69	70,3	14 h 04	14 h 09	14 h 14
68,5	70,8	14 h 03	14 h 08	14 h 13
70,7	68,6	14 h 07	14 h 11	14 h 17
76	63,3	14 h 14	14 h 19	14 h 25
77	62,3	14 h 16	14 h 21	14 h 27
78,3	61	14 h 17	14 h 22	14 h 29
78,5	60,8	14 h 18	14 h 23	14 h 29
78,8	60,5	14 h 18	14 h 23	14 h 29

Grand-Halleux : N68 terre-plein central
N68
à l'Eglise à droite, dir. Wanne

CÔTE DE WANNE - GPM 2

PIED DE CÔTE

rue Sculpteur Vinçotte
tenir la gauche dir. Wanne

PROVINCE DE LIEGE

TROIS-PONTS

Lavaux : terre-plein central
à droite dir. Wanne Faix du Diable
à gauche faix du Diable
Wanne : Pl. de Wanne rond-point à gauche dir. Trois-Ponts
Aisomont : Aisomont, terres-pleins centraux successifs
virage serré à droite, passage sur pont
Trois-Ponts : rue de la Gare à gauche N68
carrefour N66/N68 tout droit N66 rue Joseph Lejeune

ZONE DE COLLECTE + ZONE DE RAVITAILLEMENT 3

Basse-Bodeux : rond-point N651/N68 tout droit N66

CÔTE DE BASSE-BODEUX - GPM 3

PIED DE CÔTE

N66 rue de Huy

SOMMET DE CÔTE

STOUMONT

carrefour N66/N645 à droite N645 La Lienne
Forges : N645 La Lienne
Rahier : N645 Moulin de Rahier

CÔTE DE LA VECQUEE - GPM 4

PIED DE CÔTE

carrefour N645/N633 à droite N633 Route de l'Amblève
N633

Targnon : N633 Route de l'Amblève terre-plein central
Stoumont : carrefour N633/N606 à gauche N606 Route de Spa
N606 Route de Spa

SOMMET DE CÔTE

THEUX

Desnié : carrefour à gauche, direction La Reid N606
Bayonnard : N606 à gauche dir. Hautregard
Hautregard : carrefour N606/N697 à gauche dir. Remouchamps N697 rue de Spa

AYWAILLE

ZONE DE COLLECTE 4

Sougné-Remouchamps :
avenue Marcellin La Garde N697, terre-plein central, tout droit
carrefour N697/N666 à gauche N666 rue de Louveigné
carrefour N633/N666 tout droit N633 avenue de la Porlée
rond-point à droite, rue du Vieux Pont
Passage sur Pont
à gauche rue du Halage
à droite rue du Broux
à gauche rue Ladry
à droite rue Trotenfosse

CÔTE DE LA REDOUTE - GPM 5

PIED DE CÔTE

passage sous pont sous E25

ARRIVÉE

LA REDOUTE, face au monument

KMS faits	KMS à faire	42 km/h	40 km/h	38 km/h
84,3	55	14 h 26	14 h 31	14 h 38
84,3	55	14 h 26	14 h 31	14 h 38
85,1	54,2	14 h 27	14 h 33	14 h 39
87,1	52,2	14 h 30	14 h 36	14 h 43
87,9	51,4	14 h 31	14 h 37	14 h 44
88,4	50,9	14 h 32	14 h 38	14 h 45
94,1	45,2	14 h 40	14 h 46	14 h 54
94,2	45,1	14 h 40	14 h 46	14 h 54
95,1	44,2	14 h 41	14 h 48	14 h 55
98,1	41,2	14 h 46	14 h 52	15 h 00
98,1	41,2	14 h 46	14 h 52	15 h 00
101,9	37,4	14 h 51	14 h 58	15 h 06
106,9	32,4	14 h 58	15 h 05	15 h 14
116,4	22,9	15 h 12	15 h 20	15 h 29
116,7	22,6	15 h 12	15 h 20	15 h 29
120,1	19,2	15 h 17	15 h 25	15 h 35
123,1	16,2	15 h 21	15 h 30	15 h 39
127,4	11,9	15 h 28	15 h 36	15 h 46
129,5	9,8	15 h 31	15 h 39	15 h 49
132,2	7,1	15 h 34	15 h 43	15 h 54
133,3	6	15 h 36	15 h 45	15 h 55
137,3	2	15 h 42	15 h 51	16 h 02
137,7	1,6	15 h 42	15 h 52	16 h 02
137,9	1,4	15 h 43	15 h 52	16 h 03
137,9	1,4	15 h 43	15 h 52	16 h 03
138,2	1,1	15 h 43	15 h 52	16 h 03
138,5	0,8	15 h 43	15 h 53	16 h 04
138,5	0,8	15 h 43	15 h 53	16 h 04
139,3	0	15 h 45	15 h 54	16 h 05

AFIN DE GARDER L'INTÉGRITÉ DE LA COURSE

Déviation **OBLIGATOIRE** pour Directeurs Sportifs et Suiveurs en fin de course,
tourner à droite vers le parking juste avant la ligne d'arrivée.

Accès départ et 5 premiers kilomètres

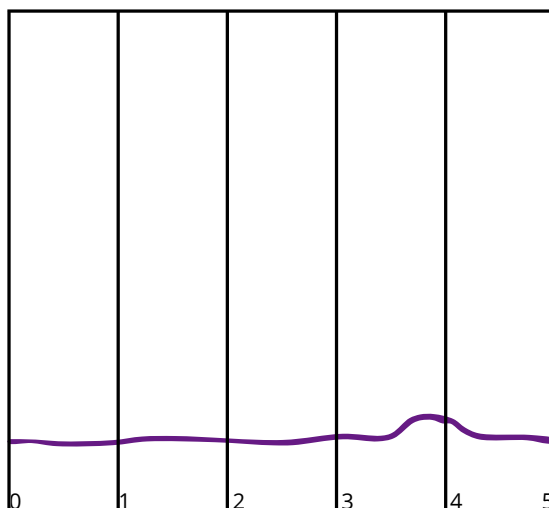
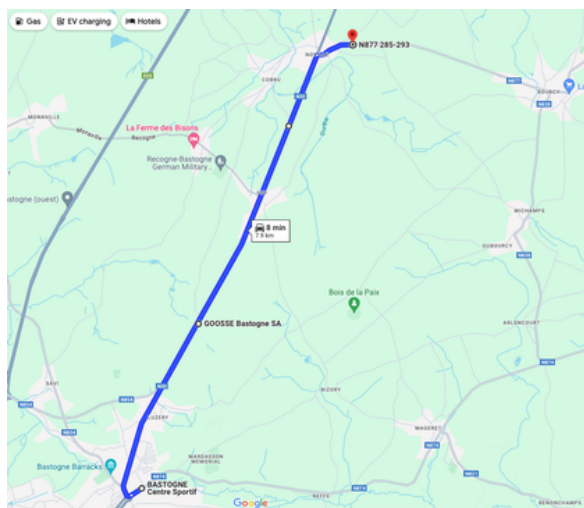
Venant de l'E40 - E42 - E313 Liège - Maastricht - Aix-la-Chapelle la Chapelle - Anvers - Verviers

Prendre l'autoroute E25 en direction de Luxembourg, Sortie n° 53 Hemroulle (Clervaux). Prendre à gauche pour emprunter la N854 vers Savy puis à droite N834, rue de La Roche.

Arrivé au rond point, tout droit rue Pierre Thomas (N30). Au rond point suivant, tout droit (N874) Porte de Trèves - PPO - rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.

Venant de l'E411 - E21 - E25 - Bruxelles - France - Luxembourg - SORTIE N°54 Bastogne - Martelange

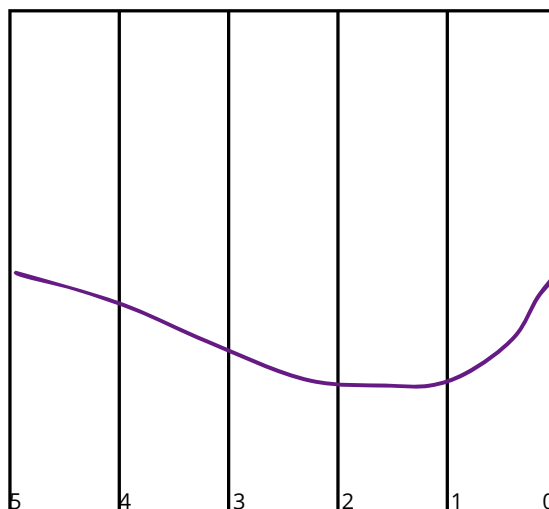
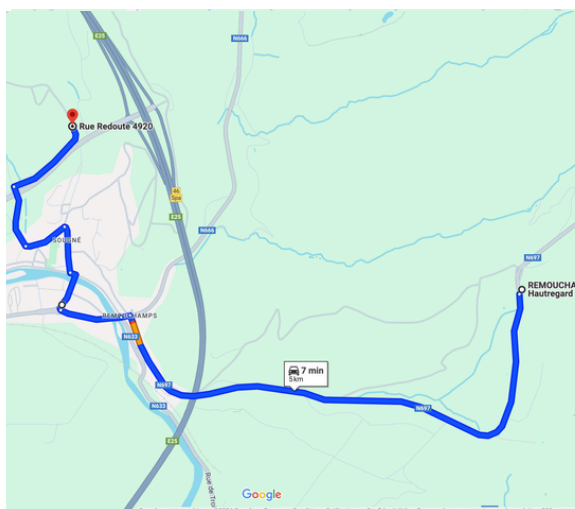
Prendre à droite N4 et peu après, à gauche N84 rue de Marche ; Au premier carrefour à 4 voies, prendre à gauche la N30, rue du Vivier et continuer la N30 par la droite, rue des Jardins, Porte de Trèves, jusqu'au rond point, sortie par la droite. PPO : rue Gustave Delperdange, à droite complexe commercial, permanence à la PISCINE.



Accès arrivée et 5 derniers kilomètres

Venant de l'E25

Sortie 46 direction Aywaille-Remouchamps, au bas de la sortie d'autoroute aux feux lumineux prendre à gauche, premier rond point prendre à gauche, passer le pont prendre à gauche et directement à droite, suivre les flèches LA REDOUTE.



Profil de la course



 **AYWAILLE LA MAISON DU CYCLISME**

 **LIEGE BASTOGNE 360°**
présente



EVENING CYCLING
Cycle de conférences 2026

en présence de Champion(ne)s cyclistes,
d'Experts en cyclisme, de Journalistes sportifs...

CARRIERE - RECONVERSION - EXPERIENCES - ACTUALITE

PAF : 12 €/ conférence - Abonnement pour 3 conférences : 30 €
Réservation obligatoire sur le N° BE64 0910 1139 0152
avec mention "Cycling Evening" + le nom
Infos : 0490 44 54 08 ou maisonducyclisme@aywaille.be

Avec le soutien de 



**AYWAILLE
LA MAISON
DU CYCLISME**



Unique en Wallonie



L'histoire de la compétition cycliste



Ouvert tous les jours de 10 à 17h
sauf le jeudi et vendredi, de 13 à 17h

Rue de Louveigné, 5 A 4920 AYWAILLE
Infos : 0490 44 54 08 - 04 384 35 44
Email : maisonducyclisme@aywaille.be

**Pour les amoureux de la
petite reine et tous les
autres !**

Au cœur du village de Sougné-Remouchamps, à côté de la grotte et de la Maison du Tourisme OVA. A deux pas de la côte emblématique de la Liège-Bastogne-Liège : La Redoute.

Plongez au cœur de l'histoire d'un des sports les plus populaires et revivez de grands moments de la compétition cycliste.

Découvrez des pièces de collection aussi rares qu'insolites.

Mettez-vous dans la peau d'un grand champion ou testez vos connaissances de façon ludique et originale.

Approche pédagogique attractive et novatrice pour un agréable moment avec des expériences hors du commun grâce aux nouvelles technologies.

Ravivez des souvenirs d'enfance vécus sur le bord des routes des courses d'un jour ou des grands tours.

Expositions temporaires régulières.

 Suivez-nous sur notre page Facebook
« Maison du cyclisme Liège-Bastogne-Liège »

www.lamaisonducyclisme.be

